

Dossier d'Organisation

33 ème descente de la Boutonne
organisée par le C.P.S.A
dimanche 7 avril 2024
de 8h30 à 12h30



2 parcours un de 2,3 km, l'autre de 3 km

Les inscriptions sont à faire par mail
ou sur nap.ffessm.fr

Clôture des inscriptions le 2 avril 2024

Pour tous renseignements :
17cpsa@gmail.com



33^{ème} Descente de la Boutonne

Le club de Plongée subaquatique angérien est heureux de vous accueillir pour sa traditionnelle descente de la Boutonne :

Le Dimanche 7 Avril 2024 à partir de 8heures 30

Catégories concernées Femmes Hommes

M1 35-44 ans/M2 45-54ans/M3 55-64 ans/M4 65-74ans/M5 75-84 ans

Cadets nés de 2007 à 2008

Juniors nés de 2005 à 2006

Seniors nés de 1988 à 2004

Descriptif de l'épreuve

La compétition se déroulera le dimanche 7 Avril 2024, sur La Boutonne, un parcours en milieu naturel de nage avec palmes avec ou sans appui et **ouverte également aux non licenciés FFESSM.**

Deux distances sont proposées : 2,3 km ou 3 km.

Reconnue compétition régionale, un classement « bialme » (uniquement bialme caoutchouc) et « surface » (bialme fibre et monopalme) est élaboré.

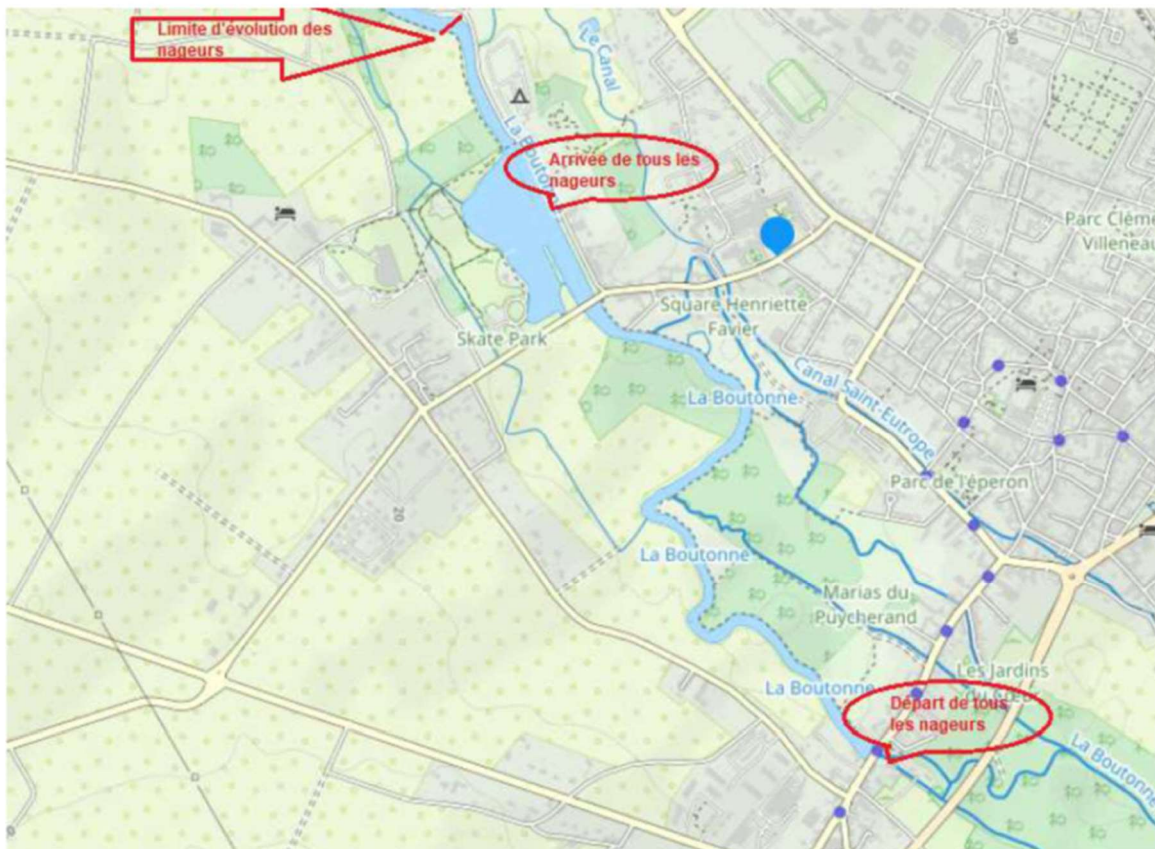
Un classement « appui » (hydrospeed,... choix des palmes libres) complète cette rencontre.

En fonction du nombre de participants, plusieurs départs par vagues seront organisés à quelques minutes d'intervalle. Le 1er départ est prévu à 10h30.

Des navettes achemineront les participants au départ qui aura lieu au PONT SAINT JACQUES à SAINT JEAN D'ANGÉLY.

De là les nageurs partiront pour une descente de la Boutonne qui selon leur choix au moment de l'inscription, les entrainera sur un parcours d'environ 2.3 km ou 3km. Le départ et l'arrivée sont communs aux 2 distances.

Plan du parcours



Parcours 2.3km :

Les nageurs souhaitant parcourir les 2.3km ne franchiront pas la passerelle en bois, ils contourneront la bouée de signalisation placée devant la passerelle et gagneront le cône d'arrivée matérialisé par des bouées et drapeaux

Parcours 3km :

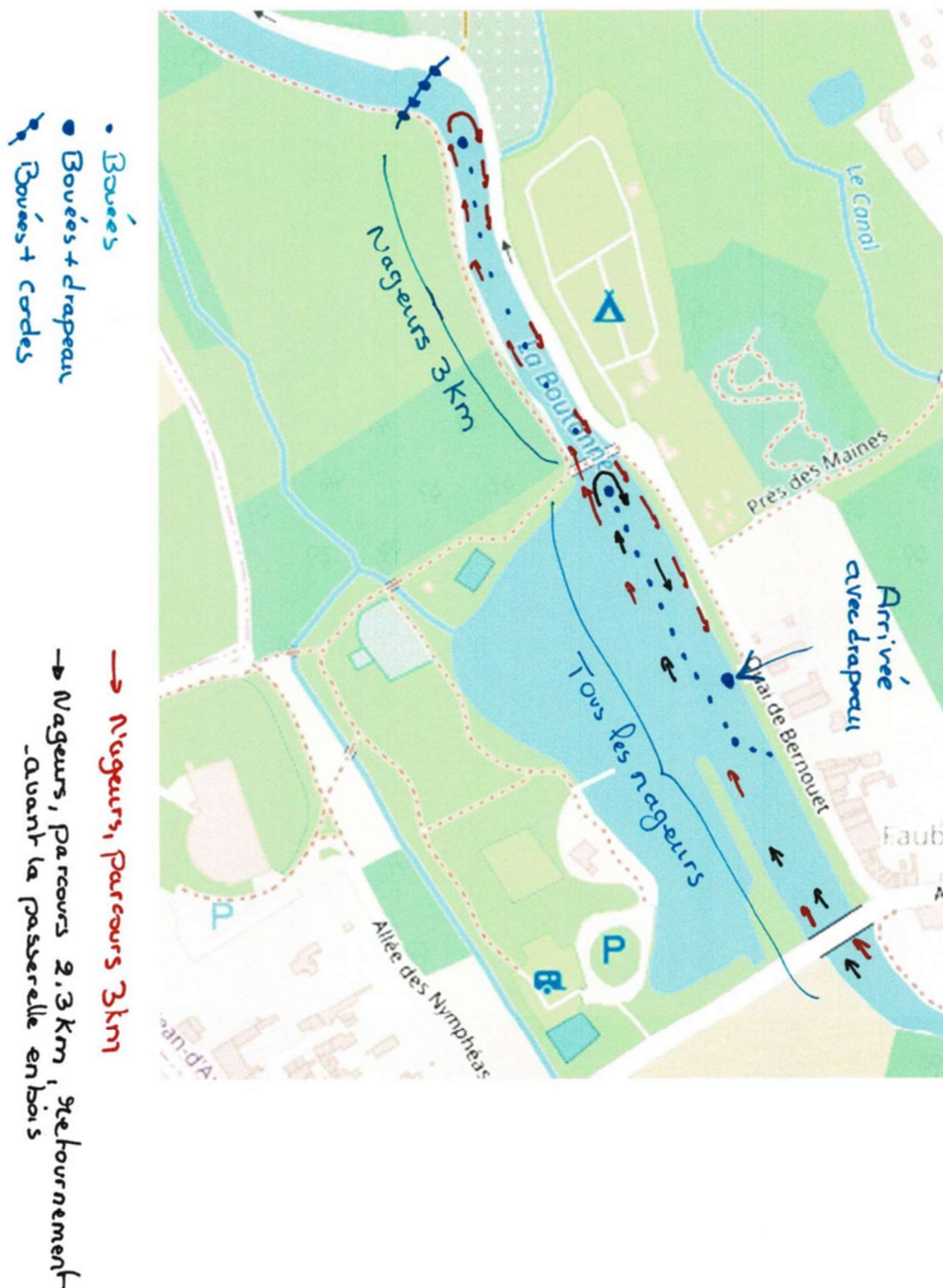
Les nageurs souhaitant parcourir les 3 km passeront sous la passerelle et évolueront jusqu'à la bouée de retournement et repartiront en direction du cône d'arrivée

Le parcours définitif sera déterminé en fonction du niveau d'eau et du courant dans les jours précédant l'épreuve.

Si la rivière atteint la cote maximale avant débordement et que la tendance est à la hausse du niveau de l'eau, la manifestation est ajournée. (conformément à l'Article 7 de l'Arrêté Préfectoral n° 2024-002-NI autorisant la manifestation)

- Si le débit de la Boutonne, mesuré au pont St Jacques, est supérieur à 30 m³/s, la manifestation est ajournée. (suivant Article 7 de l'Arrêté Préfectoral n° 2024-002-NI autorisant la manifestation)

Plan du parcours sur la zone d'arrivée



A l'arrivée, des boissons chaudes et en-cas seront servis.

Lieu de Rendez-vous

Il est fixé devant l'entrée du camping au niveau de la Maison du Développement durable , Quai de Bernouet

Cette année, les locaux du Kayak étant en travaux, nous ne pouvons pas les utiliser. Des tentes seront installées pour faire fonction de vestiaires .Il y aura possibilité de prendre une douche chaude en fin d'épreuve en se rendant au stade municipal ou au camping si celui-ci est ouvert

Sécurité

Des embarcations assureront la sécurité, (au moins une « ouvreuse », et une « serre-file) complété de plusieurs canoës répartis sur l'ensemble du parcours.

Présence également de cyclistes sur la berge pouvant porter assistance.

Les personnes à bord des embarcations, et ainsi que les cyclistes , ont sur eux un moyen de communication (téléphone, radio,...) permettant de prévenir un référent (à terre) de l'organisation s'occupant d'une éventuelle prise en charge.

Le médecin de l'épreuve assurera une permanence à proximité de l'arrivée.

Les participants se doivent aide et assistance si nécessaire.

Tout nageur devra être équipé d'une protection thermique adaptée cagoule obligatoire.

Le port de la cagoule n'est pas obligatoire pour les nageurs avec appui

Un nageur qui décide d'abandonner doit se signaler auprès de l'organisation ou auprès d'un bateau de sécurité qui adaptera la procédure de sortie de l'eau.Le bateau de sécurité, et le nageur informeront sans délai un officiel.

Modalités d'inscription

La clôture des inscriptions est fixée au 2 Avril 2024.

Licenciés FFESSM : Les inscriptions se feront impérativement sur :nap.ffessm.fr

Présentation de la licence 2024, et du certificat médical de non contre-indication à la pratique de la Nage avec Palmes, le matin de l'épreuve

Le montant de la participation est de 9 €

Non licenciés FFESSM : inscription par mail 17cpsa@gmail.com (formulaire en annexe)

Présentation d'un certificat médical datant de moins de un an établissant l'absence de contre-indication à la pratique de la Nage avec Palmes en compétition.

Le montant de la participation est de 12 € (assurance incluse)

Si le nageur est mineur, il fournira son autorisation parentale pour la participation à la compétition.

Timing prévisionnel

8heures30 : Accueil des participants et vérification des inscriptions

9h45 : Briefing puis départ des navettes

10h30 : 1^{er} départ

12 heures : remise des récompenses, suivie d'un apéritif

Convivialité

Pour clôturer cette matinée dans la convivialité, vous pourrez pique-niquer sur place, des chaises et tables seront installées et le barbecue mis à disposition



33^{ème} Descente de la Boutonne

AUTORISATION PARENTALE POUR PARTICIPATION A LA COMPETITION

Je soussigné(e)

Représentant(e) légal(e) ou personne investie de l'autorité parentale de :

Nom Prénom Né(e)

Autorise sa participation à la Descente de La Boutonne qui se déroulera à
Saint Jean d'Angély le 7 Avril 2024

Attestation établie le

à

Signature du représentant légal :



Descente de la Boutonne, Dimanche 7 Avril 2024

Bulletin d'inscription : Catégorie Open

Nom _____

Prénom _____

Homme Femme

Date de Naissance _____

Tél _____ Email _____

12 € assurance comprise à régler sur place

Catégorie (âge):

Je m'inscris pour le parcours de :

2.3 km 3km

Palmes caoutchouc homologuées

Monopalme, palmes fibre

Avec appui

**Formulaire à retourner complété impérativement par mail
avant le : Mercredi 2 Avril 2024**

17cpsa@gmail.com

-Autorisation parentale pour les mineurs à présenter sur place -Fournir un certificat médical de non contre-indication à la nage avec palmes en compétition